



N° 111 – MAI 2023



MOT DU MAIRE

Comment s'est construit le budget 2023 ?

Dans un contexte d'inflation qui affecte les finances de l'ensemble des communes, la préparation de ce budget a été effectuée de manière rigoureuse.

En 2023, la commune s'attachera de nouveau à contrôler l'évolution des dépenses de fonctionnement et pour garantir les marges de manœuvre financières futures nous avons dû augmenter nos recettes directes à un niveau légèrement supérieur.

La priorité en matière de financement des investissements repose toujours sur l'autofinancement et la recherche de cofinancements les plus élevés possibles avec nos partenaires. Au mois de mars le conseil municipal dans sa majorité a approuvé le compte administratif 2022 et a affecté les résultats au budget primitif 2023, lui-même voté en Avril.

Avec une section d'investissement équilibrée à 157 809 €, le budget s'articulera notamment autour du remboursement du capital des emprunts, des achats en particulier pour l'éclairage public et travaux programmés.

A savoir :

- L'horloge de l'église qui est utilisée dans notre plan de sauvegarde
- Une table de ping-pong pour nos jeunes
- La fin des travaux du lavoir
- La mise en circuit fermé de la fontaine place B. BARBIER
- L'entretien du bâtiment de la mairie
- Des travaux d'isolation dans les logements sociaux
- L'entretien et la réfection de nos chemins communaux
- Le réaménagement de l'entrée du parking G. MONIER
- L'étude avec le CAUE de la sécurisation de la sortie de l'Espérouze et plus largement de l'entrée du village

Pour la section de fonctionnement, qui s'équilibre à 328 262 €, nous avons pris en compte une augmentation des charges à caractère général, les charges de personnel et les autres charges de gestion courante. Cette somme inclut un virement à la section d'investissement de 77 657 €. Au niveau des recettes de fonctionnement, les impôts et taxes interviennent pour 55 % du budget, les dotations pour 28% et les produits de service pour environ 17 %. Notre niveau actuel de recettes nous permettra de fonctionner sur les trois prochains exercices et d'attendre les recettes complémentaires du photovoltaïque si nous arrivons à mener à bien ce projet ambitieux.

Je vous souhaite un bel été ensoleillé, mais aussi respectueux de notre ressource en eau.

Jean-Luc BODIN.

SOMMAIRE

Infos Conseil Municipal
Infos Mairie
Infos diverses

P 02
P 06
P 09

La Voix des Associations
Libre Propos
Souvenirs d'école

P 11
P 15
P 16



C.M. du 10 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 9
A. GREYFIE DE BELLECOMBE élu secrétaire de séance.

Approbation du PV. du 08/11/22 :

Le P.V. est approuvé par **8 voix pour** et **1 abstention** (F. ARTAUD).

Don de l'APREPAC, Association Pour la Restauration de l'Eglise et du Patrimoine Chantemerlois :

Lors de son AG. du 19/11/22, L'APREPAC a fait don à la Commune de **12 000€** pour les travaux de réfection du Lavoir démarré en 2022. Le Conseil Municipal remercie l'APREPAC et accepte ce don.

Remplacement de l'horloge de la cloche :

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la cloche est un moyen d'alerte, cette dépense est donc indispensable. Le devis de l'entreprise BODET CAMPANAIRE pour 2 247€ HT est présenté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de 2 247€ HT, soit **2 696,40€ TTC**.

Travaux complémentaires du Lavoir – Demandes de subventions:

Le Maire rappelle les travaux de réfection du Lavoir et la délibération du 08/11/22 pour la demande de subventions au plus haut taux.

Les travaux concernent la toiture, les enduits du bassin, la reprise des murs en pierre. Des travaux complémentaires sont à prévoir en maçonnerie, plomberie et électricité.

Il présente les devis suivants :

La Pierre à l'Edifice pour 5 240€ HT et 1 200€ HT

TJ Plomberie pour 2 703€ HT

DUCOL Electricité pour 2 119,71€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les devis pour la somme HT de 11 262,71 € et sollicite une subvention au plus haut taux :

Département : **42,5 %** soit, **4 786,65 €**

Région: **37,5 %** soit, **4 223,52 €**

Fonds propres **20 %** soit **2 252,54 €**

CCEPPG – Service ADS –convention N°4 :

La convention N°4 intègre les évolutions suivantes:
-**Mise** en place saisine par voie électronique (SVE)
Définition des missions affectées aux communes et au service instructeur.

-**Saisine** des dossiers par voie électronique (SVE)
Validation des conditions générales d'utilisation.

-**Evolution** des tarifs à l'acte avec création d'un tarif pour les P.C. valant autorisation de travaux.

ACTES

TARIF UNITAIRE

| | |
|---|-------|
| Permis d'Aménager | 247 € |
| Permis de Construire | 166 € |
| Permis de démolir | 166 € |
| Déclaration Préalable | 118 € |
| Autorisation de Travaux | 118 € |
| Permis de Construire valant Autorisation de Travaux | 247 € |
| Permis d'aménager division parcellaire 1 lot | 118 € |
| Certificat d'Urbanisme opérationnel | 54 € |
| Contrôle de conformité suite recollement | 85 € |
| Contrôle des constructions en cours ou réalisées - procédures | 166 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les termes de la convention, autorise la modification de la grille tarifaire.

Salle des Fêtes - Modification du règlement et des tarifs de location :

Le règlement et les tarifs de location datent du 26 /10/2017.G. NARDINI, demande au conseil municipal de se prononcer sur les changements de location.

Le conseil municipal décide de se positionner ultérieurement sur une augmentation éventuelle des tarifs et sur la rentabilité de cette salle, en louant par exemple aux personnes extérieures.

Achat d'une tondeuse :

il devient nécessaire de la remplacer. Le devis de CHALLON MOTOCULTURE avec reprise de l'ancienne, de 1 375€ HT est présenté au Conseil Municipal.

Celui-ci, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de 1 375€ HT soit **1 750€ TTC**.



C.M. du 07 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 9
JF JOLY élu secrétaire de séance.

Approbation du PV du 10/01/23 :
Le PV. est approuvé à l'unanimité.

Travaux dans le cadre du Schéma Directeur d'eau Potable :

Il est impératif de dégager et remplacer des vannes.
Le devis de la STAD à Valaurie pour 4 425 HT est présenté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** le devis pour 4 425 € HT soit 5 310 € TTC.

Salle des Fêtes - Modification du règlement et des tarifs de location :

Comme convenu lors du CM du 10-01-23, le Conseil statue sur les modifications au règlement de la salle des fêtes.

Après discussion, il est proposé au vote l'ajout au tarif de location pour les particuliers de Chantemerle, d'un forfait ménage de 90 €. Cette option sera disponible pour les associations qui le souhaitent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** le nouveau règlement et les tarifs suivants :

Arrhes : 30% du prix de la location

Location aux Chantemerlois :

| | |
|--|-------|
| 24h, (jour de semaine): | 190 € |
| Weekend (vendredi soir au lundi matin) : | 290 € |
| Caution : | 500 € |

Gratuit pour les 18 et 90 ans

| | |
|-----------------------|-----|
| Option forfait ménage | 90€ |
|-----------------------|-----|

Gratuit pour les associations de Chantemerle

| | |
|-----------------------|------|
| Option forfait ménage | 90 € |
|-----------------------|------|

Le Maire se réserve le droit de facturer cette somme à l'association si la salle n'a pas été rendue propre.

INFO CONSEIL MUNICIPAL

JP. PERROT, Conseiller Municipal a donné sa démission le **13 février 2023**.

Participation voyages scolaires :

La Commune participe aux frais des voyages scolaires pour les enfants de Chantemerle :
Participation **à hauteur de 50% de la somme demandée plafonnée à 150 €.**

Le Conseil Municipal est informé de deux demandes :

1^{ère} : coût du voyage: 400 € soit une aide de 150 € (plafond)

2^{ème} : coût du voyage: 100 € soit 50 € (50%)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **accepte à l'unanimité** de verser ces participations sur présentation d'un justificatif de paiement.

C.M. du 07 Mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 8

Absent excusé A. GREYFIE DE BELLECOMBE donne procuration à G. NARDINI
G. NARDINI élue secrétaire de séance.

Approbation du PV du 07/02/23:

F. ARTAUD souhaite que soit ajouté au PV. la remarque qu'il a faite concernant :

« *Le "caractère absurde" de la demande de facture de réparation de la fuite d'eau à M. V. puisque c'est l'agent communal qui a effectué les réparations. Le Maire répond qu'il n'y a pas lieu d'avoir une facture et que cette demande n'a pas été faite à M. V. lors du dernier conseil municipal.* »

L'approbation du PV. est donc reportée au prochain conseil.

Approbation compte de gestion – Commune 2022 :

Le compte de gestion du budget de la commune pour 2022 tenu par le SGC est présenté .

Les écritures comptables sont conformes dans leurs affectations au compte administratif.

Celui-ci, après en avoir délibéré **accepte par 4 voix Pour, 1 Contre** (F. ARTAUD) et **2 Abstentions** (G. NARDINI ; A. GREYFIE DE BELLECOMBE) le compte de gestion de la Commune pour 2022.



C.M. du 07 mars 2023 Suite

Compte administratif 2022 Commune :

Le conseil municipal, après avoir **entendu et approuvé** le compte administratif 2022 **décide par 4 voix Pour, 1 voix Contre** (F. ARTAUD) et **2 Abstentions** (G. NARDINI ; A. GREYFIE DE BELLECOMBE)

D'affecter les résultats comme suit :

| | |
|---|---------------|
| Résultat de l'exercice | + 13 795,70 € |
| Résultat antérieur reporté | + 70 096,67 € |
| Résultat à affecter | + 83 892,37 € |
| Solde d'investissement | - 19 321,04 € |
| Résultat antérieur reporté | - 17 655,69 € |
| Résultat de l'exercice | - 36 976,73 € |
| Reste à réaliser | + 1 844,20 € |
| Besoin de financement | 35 132,53 € |
| Décision d'affectation | |
| Déficit antérieur reporté (D001) | - 36 976,73 € |
| Affectation en réserve investissement (R1068) | + 35 132,53 € |
| Report recette de fonctionnement | + 48 759,84 € |

Délégués à la commission des finances :

Suite à la démission de L. REIXACH du conseil municipal, il est nécessaire de la remplacer au sein de la commission des finances.

F. CARMON et G. NARDINI souhaitent intégrer cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** ces deux nouvelles déléguées.

Cessions de parcelles appartenant à la Commune situées dans le village :

La commune est propriétaire de parcelles dont certaines sont au centre du village.

En prolongement du droit de préemption urbain renforcé, le Maire propose de rester propriétaire de toutes ces parcelles dans l'intérêt de préservation du centre du village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **accepte par 5 voix Pour et 3 voix Contre** (F. ARTAUD ; G. NARDINI ; A. GREYFIE DE BELLECOMBE) la proposition du Maire.

Compte administratif 2022 Service Eau et Assainissement :

Le conseil municipal, après avoir **entendu et approuvé** le compte administratif 2022 **décide par 4 voix Pour et 3 Abstentions** (F. ARTAUD ; G. NARDINI ; A. GREYFIE DE BELLECOMBE)

D'affecter les résultats comme suit :

| | |
|---|--------------|
| Résultat de l'exercice: | + 6 972,20€ |
| Résultat antérieur reporté: | + 6 090,33€ |
| Résultat à affecter: | + 13 062,53€ |
| Solde d'investissement: | - 2 902,34€ |
| Résultat antérieur reporté: | + 50 404,77€ |
| Résultat de l'exercice: | + 47 502,43€ |
| Reste à réaliser : | 7 911,00€ |
| Besoin de financement: | 0 |
| Décision d'affectation | |
| Excédent antérieur reporté : | + 47 502,43€ |
| Report en recette de fonctionnement (R002): | + 13 062,53€ |

Approbation compte de gestion – Service Eau et Assainissement 2022 :

Le compte de gestion du budget du Service Eau et Assainissement pour 2022 tenu par le SGC est Présenté. Les écritures comptables sont conformes dans leurs affectations au compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **accepte par 4 voix Pour et 3 Abstentions** (F. ARTAUD ; G. NARDINI ; A. GREYFIE DE BELLECOMBE) le compte de gestion du Service Eau et Assainissement pour 2022.

Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage mise en place par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de la Drôme :

Dans le cadre de la sécurisation et de l'aménagement des espaces entre le hameau et le village, il faut faire appel au CAUE pour un accompagnement. La contribution à leur activité est de 1 368 € et la cotisation d'adhésion de 1 276 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir **délibéré par 5 voix Pour et 3 voix Contre** (F. ARTAUD ; G. NARDINI ; A. GREYFIE DE BELLECOMBE) **déclare adhérer** au CAUE et accepte le montant total de la



C.M. du 04 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 8
V. ORTIZ élue secrétaire de séance.

Approbation des PV du 07/02/23 et du 07/03/23 :
Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

Caractère exécutoire du budget 2023 de la commune:

Pour permettre la prise en charge du budget 2023 et rendre son caractère exécutoire, il est nécessaire de prendre une délibération.

Le Conseil Municipal, dans sa séance a voté le budget 2023 de la commune qui a été **accepté par 6 voix Pour et 2 voix Contre** (F. ARTAUD, G. NARDINI).
Le Maire atteste du caractère exécutoire du budget 2023 pour la commune.

Caractère exécutoire du budget 2023 service eau et assainissement:

Pour permettre la prise en charge du budget 2023 et rendre son caractère exécutoire, il est nécessaire de prendre une délibération.

Le Conseil Municipal dans sa séance a voté le budget 2023 du service eau et assainissement qui a été **accepté par 7 voix Pour et 1 Abstention** (F. ARTAUD).

Le Maire atteste du caractère exécutoire du budget 2023 pour le service eau et assainissement.

Taux d'imposition 2023 :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes directes locales **votés en 2022:**

| | |
|--------------------------|---------|
| Taxe foncière (bâti) | 24,01 % |
| Taxe foncière (non bâti) | 45,86 % |

La commune peut à nouveau décider du taux concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui été figé à 3.76 % depuis 2020.

Il propose d'augmenter ces **taux pour 2023:**

| | |
|--------------------------|---------|
| Taxe foncière (bâti) | 27,22 % |
| Taxe foncière (non bâti) | 51,99 % |
| Taxe d'habitation | 4,26 % |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide par 5 voix Pour, 2 Contre et 1 Abstention,** les taux ci-dessus.

Facturation et tarif de l'eau 2023:

Il est nécessaire de revoir le mode de facturation de l'eau et de l'assainissement.

Il est proposé toujours 2 facturations par an mais avec des tarifs différents l'été et l'hiver pour la consommation de l'eau.

1) **Relevé des index et facturation début juin pour une consommation « Hiver » de 8 mois.**

2) **Relevé des index et facturation début octobre pour une consommation « Eté » de 4 mois.**

Il propose de modifier le règlement intérieur suite à ce changement et également de modifier les tranches de facturation soit :

Hiver (Octobre à Mai)

-Prix du m3, consommation domestique :

| | |
|-----------------|--------|
| De 0 à 120 m3 | 1,10 € |
| De 121 à 220 m3 | 2,18 € |
| De 221 à 420 m3 | 2,20 € |
| De 421 à 920 m3 | 2,60 € |
| + de 920 m3 | 3,30 € |

Eté (Juin à septembre)

-Prix du m3, consommation domestique :

| | |
|-----------------|--------|
| De 0 à 120 m3 | 1,30 € |
| De 121 à 220 m3 | 4,00 € |
| De 221 à 420 m3 | 4,40 € |
| De 421 à 920 m3 | 4,60 € |
| + de 920 m3 | 5,00 € |

Hiver et Eté

| | |
|--|--------|
| -Prix du m3, consommation industrielle | 0,45 € |
| -Redevance pour pollution | 0,28 € |
| -Redevance modernisation réseaux de collecte | 0,16 € |
| -Prix du m3 Assainissement | 0,45 € |

-Abonnement Eau 60,00 €

-Abonnement Assainissement 60,00 €

Le Conseil Municipal **accepte par 7 voix Pour et 1 voix Contre** (F. ARTAUD), ce nouveau mode de facturation et dit que ces tarifs seront **applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.**

PROCHAINS C.M

06-06- 23 / 04-07-23 / 01-08-23 / 05-09-23

INFORMATIONS *Mairie*

ETAT CIVIL

Décès :

Vanessa FORTOUL, 03 février 2023.

Le Maire et le Conseil Municipal présentent leurs condoléances à son époux et ses enfants.

Claude BARRIERE, 23 mars 2023.

Claude et son épouse Danielle ont quitté Strasbourg pour s'installer dans la Drôme en 2003. Après un court séjour à Valaurie, le temps de restaurer la maison qu'ils avaient achetée, ils se sont installés à Chantemerle dans le village. Sur le plan professionnel, Claude avait une double qualification, infirmier psychiatrique et éducateur spécialisé. Il a toujours travaillé à l'écoute de l'autre. Il a terminé sa carrière dans un service qui s'occupait de familles et de jeunes en grandes difficultés sociales et psychologiques.

Rien d'étonnant à ce qu'il se soit engagé dans la gestion des affaires communales. Elu comme conseiller puis adjoint il a agi dans l'intérêt du bien commun et a pris en charge nombre de dossiers.

Claude était aussi un homme d'une grande culture aux nombreux talents. C'était un artiste, amoureux de la musique, et particulièrement du Jazz, il jouait du saxophone dans des groupes depuis ses jeunes années.

Claude a continué à se tenir informé des affaires du village et de la planète et a conservé son humour bien particulier tout au long de sa longue et pénible maladie.

Nous nous souviendrons de lui.

A son épouse, ses enfants et petits enfants, nous présentons nos condoléances attristées.



EAU ET SECHERESSE

Actuellement, notre ressource en eau suffit à répondre aux besoins de chacun à condition de ne pas dépasser 30m3/mois/compteur, chacun doit intégrer cette donnée essentielle.

Au niveau collectif le conseil municipal a décidé de mettre en place un tarif différencié entre l'été et l'hiver (du 1^{er} Juin au 30 Septembre, et du 1^{er} Octobre au 31 Mai). Nous relèverons les compteurs d'eau fin Mai et fin Septembre. **Afin de faciliter ces relevés, nous vous demandons de communiquer votre index avant le 30 Mai en l'envoyant à la Mairie**

Une campagne de remplacement des compteurs par des compteurs radio-relevés commencera en 2023. En parallèle, nous surveillerons les consommations les plus importantes par des relevés réguliers et une information personnalisée en cas d'utilisation excessive de l'eau.

Avant l'été nous aurons mis en place un raccordement avec le SAE de Valaurie/Roussas pour une sécurisation partielle de notre ressource.

Dès à présent, pour essayer d'éviter les désagréments d'approvisionnement en eau durant l'été, nous rappelons que la Préfecture nous place en **ALERTE** depuis le 14 avril 2023 avec un arrêté préfectoral n° 26-2021-04-14-00007 qui renforce les restrictions de notre secteur (voir document ci-joint).

L'implication de chacun, dès cette période précoce de l'année, est indispensable pour préserver la ressource en eau.

PRÉFET DE LA DRÔME
Jean-Louis
Maire

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse
Usages d'agrément

ALERTE

Gestes Eco-Citoyens

- INTERDICTION** des prélèvements domestiques dans les cours d'eau sans permis (sauf en tout ou partie d'un ouvrage)
- INTERDICTION** de laver les véhicules (hors salons professionnels)
- INTERDICTION** d'arrosage des pelouses, espaces verts, potagers, stades et autres espaces sportifs entre 11h et 17h
- INTERDICTION** de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert
- INTERDICTION** de remplir les piscines (hors piscines existantes autorisées après accord du gestionnaire du réseau d'eau potable) (Piscines à usage autorisées)
- INTERDICTION** de laver les voitures, les terrasses, les balcons et façades (sauf réalisé par une collectivité ou entreprise de nettoyage professionnel)

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Drôme

Plus d'information sur le site de la préfecture : <https://www.drôme.gouv.fr>
Actions de l'État > Environnement, risques naturels et technologiques > Environnement > Eau et milieux aquatiques > Gestion de la Sécheresse

INFORMATIONS *Mairie*

ANTICIPONS LA SAISON DES FEUX

Les feux majeurs de 2022 rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation.

Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections.

Le débroussaillage limite la propagation des feux et facilite l'intervention des pompiers.

C'est pourquoi c'est une obligation légale sur notre territoire, classé à risque.

Débroussailler, qu'est-ce que c'est ?

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments ou autres équipements. **Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage.** Réduire cette masse permet de diminuer l'intensité des feux et de limiter leur propagation. Une fois le débroussaillage initial réalisé, les débroussaillages suivants consistent surtout en de l'entretien et de la suppression de broussailles.

Qui est concerné ?

Vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues.

Vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées.

La réalisation du débroussaillage peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre.

Vous devez demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillage. S'ils s'y opposent, ces travaux seront à leur charge et deviennent de leur responsabilité (administrative et pénale).

Le maire est chargé du contrôle de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation, rendez-vous sur feux-foret.gouv.fr.



URBANISME

Déclarations Préalables :

DP 22P0015 : JC. PAGLIARELLA

Modification ouverture fenêtre : Refus le 03/01/23

DP 23P0001: T. SOTTILE

Clôture, piscine et abri : refus le 03/05/23

Permis de Construire :

2022 Suite :

PC 22 P0005 : P. AMARDJIA

Installation de 2 containers : Rejet tacite 16/01/23

PC 22 P0006 : P. GLOTAIN

Création piscine et Poolhouse : Refus le 06/01/23

PC 22 P0007 : J. PAZART :

Construction maison individuelle : Accord le 03/02/23

PC 22 P0008 : F. PETITJEAN – N. RUEL

Construction garage : Accord le 10/01/23

2023 :

PC 18 P0004 M03 : JC. PAGLIARELLA

Modification ouverture fenêtre : Refus le 26/01/23

PC 23 P0001 : P. GLOTAIN :

Création piscine et Poolhouse : Accord le 09/02/23

PC 23 P0002 : S. LEGRAND :

Construction neuve d'un garage et travaux pour aménagement du chenil : En cours d'instruction.

AT P0001 : Domaine le Bois des Dames

Mise en conformité incendie : En cours d'instruction

PC 23 P0003 : Curly de Provence

Construction abris, ateliers, poulinière, terrasse d'habitation, modification de façade :

En cours d'instruction.

ARRETE MUNICIPAL N° 18-2023

« ...Le non ramassage des déjections de son animal fait encourir à son propriétaire une amende sur la base de l'article R632-1 du code pénal qui stipule qu'est puni le fait de déposer ou d'abandonner des déchets aux emplacements publics... »

L'arrêté complet est consultable en Mairie.



INFORMATIONS *Mairie*

RECENSEMENT CITOYEN

Vous avez 16 ans (et jusqu'à vos 25 ans), il faut penser à vous recenser en Mairie (avec un justificatif de domicile et le livret de famille).

Grâce à cette démarche, Vous pouvez vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.

Vous serez inscrit automatiquement sur les listes électorales à vos 18 ans.

Vous serez convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC), étape obligatoire pour vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), un concours administratif, l'examen du permis de conduire en France.

COMMISSION JEUNESSE

Après plusieurs rencontres avec les jeunes, la décision a été prise d'acheter une table de ping-pong en béton (vert pâle). Elle sera implantée sur la place B. BARBIER.

Nous remercions ceux qui ont participé au vide-greniers et qui ont récolté de quoi contribuer à l'inauguration de la nouvelle table.



REPARATION GRILLAGE

Merci à l'équipe de choc, Pascal, Jean-François et Gérard, pour avoir réparé les dégâts sur la clôture de la route de Réauville.



DE FERME EN FERME

C'était un beau week-end de Ferme en ferme. Les visiteurs ont découvert ou redécouvert la Ferme Curly de Provence et la ferme de Belle Terre.

N'hésitez pas aller les voir.



EXPOSITION CHAPELLE

Venez visiter l'exposition d'Esmeralda du 22 mai au 19 juin, à la Chapelle Notre Dame des Grâces. Entrée gratuite.

Vernissage : le 26 mai à 18h00.

MARCHE DES PRODUCTEURS

Bientôt l'été, bientôt les marchés !

Dès le 19 mai, et jusqu'au 01 septembre, notre marché estival va s'installer sur la célèbre place Bernard BARBIER.

Chantemerlois d'ici et d'ailleurs, visiteurs d'un jour ou plus, allons retrouver avec plaisir nos producteurs et découvrir les nouveaux venus.

La Pizzaiola Quattro vous proposera ses pizzas et ses produits italiens, fromages, charcuteries et vins, et la Source, un menu barbecue dans un esprit guinguette.

Nous aurons le plaisir de déguster toutes ces bonnes choses, avec modération, sur place et d'entendre et voir des artistes se produire pendant ce temps.

INFORMATIONS Diverses

FRELON ASIATIQUE

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelon asiatique ?

Prenez en photo et signalez votre suspicion sur le site www.frelonsasiatiques.fr ou en téléchargeant l'application mobile : Frelon Asiatique



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

NID PRIMAIRE



NID SECONDAIRE



MOUSTIQUE TIGRE

Les femelles moustique tigre privilégient de petites quantités d'eau pour pondre leurs œufs (l'équivalent d'un bouchon d'eau peut leur suffire !).

Elles pondent jusqu'à 200 œufs tous les 15 jours qui se développent dans toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels où l'eau peut stagner ;

Les bons gestes :

Contrôlez les récupérateurs d'eau de pluie

A savoir : même dans un récupérateur d'eau de pluie muni d'un couvercle, le moustique peut entrer et ressortir par la gouttière !

Les solutions : tendre une moustiquaire ou un tissu entre la sortie de la gouttière et la surface de l'eau, vérifier et supprimer toutes les semaines les larves installées ou vider l'eau.

Éliminer les endroits où l'eau peut stagner, à l'intérieur comme à l'extérieur : coupelles des pots de fleurs, bâches, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants...

Petite astuce : Vous pouvez mettre du sable dans les soucoupes de pots de fleurs : l'eau sera présente pour la plante mais le moustique ne pourra pas y pondre.

Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et notamment les regards où de l'eau peut stagner.

Le moustique adore les rétentions de pluie dans un amas de feuilles ou d'autres matières !

Couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins, piscines hors d'usage...) avec un voile ou un simple tissu pour éviter à l'eau de stagner et au moustique d'y accéder.

Pour profiter de vos extérieurs cet été, lancez-vous dans la chasse aux eaux stagnantes dès les premières pluies du printemps !

PARTICIPEZ À LA SURVEILLANCE DU MOUSTIQUE TIGRE

Limiter la prolifération du moustique, c'est l'affaire de tous !



VOUS PENSEZ AVOIR VU UN MOUSTIQUE TIGRE ?
SIGNALÉZ SA PRÉSENCE SUR :
www.signalement-moustique.fr

IL EST TRÈS PETIT
5 MM

IL EST RAYÉ
NOIR ET BLANC

IL PIQUE DURANT
LA JOURNÉE

SA PIQÛRE EST
DOULOUREUSE

INFORMATIONS Diverses

CCEPPG - PERMANENCE NUMERIQUE

Besoin d'aide pour utiliser internet ?

Charline, conseillère numérique de la CCEPPG, vous propose avec ou sans rendez-vous, des permanences en mairie les jeudis:
25 mai, 02 et 22 juin, 20 juillet.



TRAIL DES NOUNOURS

L'Association Sportive Montjoyer Réauville organise la 2ème édition du Trail des Nounours, le 11 juin 2023 !

En bref, le Trail des Nounours c'est 3 parcours de course à pied (8,15 et 26km) et un parcours de marche (8km). Sans oublier que 35% des inscriptions sont reversées à Enfants Cancer Santé finançant la recherche cancérologique pédiatrique !

Inscriptions dès à présent sur [LeSportif.fr](https://www.lesportif.fr) !

Pour + d'informations, le lien vers notre site internet HOME | Trail (asmontjoyerreauvil.wixsite.com)

Venez nombreux !
Sportivement,
L'A.S.M.R

Trail des Nounours
11 JUNI 2023
RÉAUVILLE

NOUS SOUTENONS
enfants cancers santé

8km - PETIT OURS
2000+ ravitaillements 10€

15km - L'OURS
4000+ ravitaillements 17€

26km - GRAND OURS
6500+ ravitaillements 24€

8km - PAS DE L'OURS
(randonnée, 50 places)
2000+ ravitaillements 8€

Nouveauté !

+ d'info sur :
<https://asmontjoyerreauvil.wixsite.com/trail>
as.montjoyer_reauville@gmail.com
[as.montjoyer_reauville](https://www.facebook.com/as.montjoyer_reauville)
[as.montjoyer_reauville](https://www.instagram.com/as.montjoyer_reauville)

INSCRIPTION



EDF - ETUDE GEOPHYSIQUE

Afin de mieux connaître la géologie du sous-sol à proximité du CNPE de Tricastin, EDF souhaite réaliser une campagne d'imagerie géophysique dans le département et sur Chantemerle du 20 au 25 mai 2023.

Reconnaissance des accès, métrage et balisage
Pose de capteurs et de boîtiers d'enregistrement (1 tous les 5 mètres) destinés à l'enregistrement des données géophysiques.
Passage de sources lourdes (camions vibrateurs), qui émettent dans le sol des ondes acoustiques (environ 400 tirs/nuit) dont les enregistrements seront recueillis par les capteurs.

La société **ATHEMIS France** est chargée de la préparation et de l'exécution du chantier.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter la Mairie, nous ferons le lien.



LA VOIX DES *Associations*

APREPAC

Le vendredi 24 mars à 18 h dans la cour de la mairie la nouvelle équipe de l'APREPAC - Association de Préservation et Rénovation de l'Eglise et du Patrimoine de Chantemerle-lès-Grignan- (composée de Catherine REMY, présidente, Olivier GREYFIE DE BELLECOMBE, trésorier, Martine BRAC et Sophie MASSARD, secrétaires, Gaëlle NARDINI, Cris DUPOUY, Fabienne CARMON, Yvon ROSIER, Jean-Luc BODIN, Jehan-Charles DE PENFENTENYO membres) a eu le plaisir d'accueillir les chantemerlois autour d'un 'cordial apéro' afin de leur exposer le programme de leurs actions pour 2023.

Yvon et Cris ont eu la gentillesse d'agrémenter ce moment en faisant une prestation à capella qui a su donner à cette réunion une très joyeuse ambiance comme on les aime à Chantemerle.



Une semaine après, le 2 avril la première manifestation organisée par cette nouvelle équipe de l'APREPAC a rassemblé un nombreux public autour de la traditionnelle 'Foire des brassadeaux, vide grenier et brocante » le dimanche des rameaux ;

De l'avis de tous, exposants et chineurs ce fut d'un très bon niveau. Tout le monde y a trouvé son compte : les exposants au nombre de 60 ont été très satisfaits de la fréquentation du public venu en nombre, les chineurs ont su dénicher la perle rare à des prix abordables et les promeneurs du dimanche ont pour certains découverts notre charmant village et ont été séduits. Il faut dire que le temps y a mis du sien, le mistral a attendu pour se déclarer et le soleil timide au début n'a pas boudé son plaisir d'arroser cette chaleureuse ambiance de ses doux rayons d'avril. La restauration rapide de qualité, particulièrement les succulentes crêpes de Clémence, ont contribué à rendre cette sortie dominicale festive ; à noter la prestation de qualité du guitariste Nicolas LAYANI qui a distillé au moment du déjeuner pour ouvrir l'appétit de tous, un répertoire de chansons françaises comme on les aime avec beaucoup de talent .



LA VOIX DES *Associations*

LA BOULE CHANTEMERLOISE

La saison de belote est arrivée à son terme.

Nos concours sociétaires de Janvier (Agnès HUGUES 1ère) et Février (Jacques BALLEY 1^{er}) ont réunis 24 joueurs à chaque fois, en mars sur 16 joueurs c'est Maryse ROSIER qui a fini 1^{ère} et Alain SALEL remporta le dernier concours en avril avec 24 joueurs.

Ce sont 20 équipes montées qui se sont affrontées lors du concours annuel : Cécile et Chantal 1ères, Christiane et Lulu seconds, Théo et Richard troisièmes.

C'est avec enthousiasme que nous démarrerons la saison de pétanque dont voici les **prochains évènements** :

- **dimanche 14 mai** : doublette mêlée au Mas de Fanny
- **samedi 10 juin** : doublette mêlée et soirée repas à la Salle des Fêtes
- **dimanche 11 juin** : doublette mêlée à la Salle des Fêtes
- **vendredi 14 juillet** : tête à tête le matin, doublette montée l'après-midi à la Salle des Fêtes.

Les concours du lundi soir organisés par le Mas de Fanny, commencerons le 15 mai jusqu'à fin septembre.

Un petit mot sur notre petite excursion au pays d'Aix le 29 Avril qui a ravi tous les participants.

Nous sommes partis de Chantemerle à 9h20 et avons été accueillis 2 heures plus tard à Éguilles avec un apéritif déjeunatoire. À l'issue de l'après-midi qui fut consacrée à l'activité pétanque pour les uns et la visite d'Aix en Provence pour les autres nous avons offert des tee-shirts à l'effigie de la Boule Chantemerloise à tous les Eguillens qui nous ont reçus et avec qui nous avons partagé une belle journée ensoleillée.

Nous avons poursuivi avec la soirée au cabaret de Venelles « Francky Folies » qui nous a tous enchantés (Baptiste et Paul en ont pris plein les mirettes...). Le retour fut tardif mais la journée mémorable.

À renouveler !



LA VOIX DES *Associations*

L' AMICALE

Notre premier rendez-vous de l'année est notre traditionnelle rando galette ; cette année une belle randonnée de 10 kilomètres au prieuré de Grignan, bel endroit rempli de charme.

Les participants étaient heureux de rentrer à la salle des fêtes pour déguster cidre et galette !

Merci à Marc pour cette belle balade !



Quoi de mieux qu'une fin de dimanche après-midi zen ?
Merci à Alexandre notre professeur de yin yoga pour cette pratique personnalisée ce 5 février : 2 heures de détente accessible à tous, même à ceux qui n'ont jamais fait de yoga, à expérimenter !

Samedi 1 avril 2023 Jean-François JOLY nous a tout appris sur « Comment économiser l'eau dans son jardin », il a captivé un public très attentif et avide de questions. Une première partie était illustrée par un parterre de plantations place Barbier, puis une partie conférence à la salle des fêtes, pour terminer avec le verre de l'amitié, moment toujours sympathique pour les échanges !



Programme prochain trimestre :

Samedi 3 juin : balade gorges de la Loire

Jeudi 27 juillet, au théâtre de verdure : 5 villages font leur cinéma : cycle BELMONDO : l'homme de Rio, avec repas avant la séance

Vendredi 28 juillet à 21h à l'Eglise : concert Coline SERREAU

Mardi 15 aout : soupe au pistou (si pas de risque incendie)

L' ACCA

C'est un bel esprit qui a animé une sympathique équipe de chasseurs pour participer à l'élagage et au nettoyage des chemins, animé par le partage et le vivre ensemble des autres usages de la nature. Rendez-vous prochainement pour d'autres activités.

Le président, Georges GIAGNORIO.



LA VOIX DES Associations

CHANSOJEUX

Quelques petits artistes peintres et jardiniers ont contribué à embellir le village de Chantemerle avec quelques fleurs et la décoration de la cabane du pêcheur.

Si vous avez envie de rêver un peu, prenez la barque "La Chantemerloise".

Les enfants de Chansojeux vous souhaitent **BON VENT** !



CHANTEMERLE EN SES JARDINS

Depuis le début du mois de mars, la chapelle du village est décorée de feuilles d'olivier. Il s'agit d'une œuvre de l'artiste **Murielle JOUBERT**, exposante à la dernière biennale de la céramique. L'œuvre a été achetée par l'association **Cantamerulis** représentée par Catherine REMY et Yvon ROSIER.

L'inauguration officielle en présence de l'artiste aura lieu le **samedi 13 mai à 11 heures**.

Chantemerle en ses jardins compte sur votre présence.



CHANTEMERLOIS D'AILLEURS

Le 20e Pot des Chantemerlois-d'Ailleurs se déroulera le 29 juillet sur la place B. BARBIER.

A cette occasion, il sera procédé, sous l'égide de Monsieur le Maire, à la quinquennale restitution de l'impôt.

Réservez cette date anniversaire !



LIBRE *Propos*

In memoriam BB

Ceux qui ont connu le regretté Bernard Barbier se rappellent l'avoir vu arriver tout essoufflé de sa course à travers le pays et s'arrêter devant nous, hilare, déclarant : « J'en ai trouvé un nouveau ! ».

Un nouveau quoi se demandait-on ? C'était souvent une de ces charades à tiroirs qu'il affectionnait ou un jeu de mots lié aux noms de famille.

Une de ses privilégiées était la famille P'tit' Goutte pour laquelle il collectionnait avec volupté les prénoms les plus savoureux.

Pour saluer la mémoire de l'ancien maire et à l'approche du vingtième anniversaire de son décès, voici la liste de ceux que nous avons pu noter en son temps :

Emma P'tit' Goutte comme ses sœurs Anne P'tit' Goutte, Corinne P'tit' Goutte et Justine P'tit' Goutte sont, avec leur petit frère Hervé P'tit' Goutte des demandeuses, en ce sens qu'elles interrogent et qu'elles réclament leur dû. Leurs cousins Yves P'tit' Goutte et les jumeaux Nathan P'tit' Goutte et Jonathan P'tit' Goutte sont des patients auxquels Jeremy P'tit' Goutte, Arnel P'tit' Goutte et Germaine P'tit' Goutte répondent avec un soin quasi médical.

Dans la famille, un probable patriarche donne des ordres à Mélissa P'tit' Goutte et Mélusine P'tit' Goutte, de sorte qu'elles puissent assurer que Jemila P'tit' Goutte. Et tous en chœur de chanter Jemma P'tit' Goutte !

Mais chaque règle ayant ses exceptions, certains en mettent plus qu'une, tel Mehdi P'tit' Goutte qui ne surpassera jamais Alexis (allez, six) P'tit' Goutte.

Santé et modération !

G. CAILLE

Ayant démissionné du conseil municipal, car n'étant plus en phase avec certaines décisions prises, je voudrais remercier et m'excuser auprès des Chantemerlois qui avaient voté pour moi.

J-P PERROT.

VOTRE *Bulletin Municipal*

Le bulletin est entièrement réalisé, imprimé et distribué par la mairie. Le choix a été fait de ne faire que 3 bulletins dans l'année, janvier, mai et septembre.

Si vous avez des idées de sujet ou si vous voulez écrire un libre propos, envoyez le par mail au secrétariat de mairie.

Pour recevoir le bulletin en format numérique inscrivez-vous directement sur le site de la Mairie, rubrique Bulletin municipal.

Horaires: du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00.

Tel: 04.75.98.50.49

Facebook : chantemerle chantemerlelesgrignan

Application : macommuneconnectée.fr

Mail: chantemerle.grignan@orange.fr

Site internet : www.mairie-chantemerlelesgrignan.fr

SOUVENIRS *d'école...*

Petits mots retrouvés dans les archives de l'école de Chantemerle. Certains devraient y retrouver les leurs !

Hier Roger est resté
pour nous aider à rentrer
à rentrer les betteraves
lundi 3 novembre
M. Augier

Le 4/11/41
Solange a manqué
la classe pour soigner
ses courines
H. Augier

Absent Mercredi
pour être aller se
chauffer.

Duplan

Absent Vendredi
pour cause de
mauvais temps

Duplan

Julia a manqué
l'école du 29 Octobre
au 10 Novembre pour
renter les betteraves à sucrer
Piprot P.

Madame
Jack a manqué l'école, sa
sœur étant malade on a
eu besoin de lui.

Agreez madame mes
salutations

H. Augier